

**Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde
en date du lundi 1er février 2021 à 20 heures**

Présents : MMES et MM : MONCELON Gérard, TISSOT Robert, PLANCHE Geneviève, BUSSERY Michel, GOUTAILLER Cyril, FÊCHE Sébastien, CLAIRET Martin, REVEL Évelyne, BAUDOUIN René, NICOLAS Geneviève.

Rodolphe TRIOMPHE est absent, excusé, a remis une délégation de pouvoir à M. le Maire.

Secrétaire de séance : M. Michel BUSSERY

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2020.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 1er février 2021

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Délibération : Convention d'adhésion au service prévention du CDG42.

Il s'agit d'une convention d'adhésion aux prestations « hygiène et sécurité » du CDG42 de la fonction publique territoriale de la Loire. C'est un service d'« information et conseil en prévention » mais également de missions « d'inspection hygiène et sécurité » obligatoires, et de missions « d'assistance individualisée en prévention », « d'assistance mutualisée en prévention », planifiées à la demande.

Le tarif de l'adhésion est de 10 € par mois + 244 € annuels pour les missions obligatoires.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature de cette convention.

Délibération : Convention entre la commune et la CCFE pour l'instruction des demandes en matière d'urbanisme.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme ainsi que le rôle des parties prenantes:

- Du service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols de la communauté de Communes de Forez-Est.

- Des communes qui sont et demeurent seules compétentes en matière d'urbanisme dans le cadre de leurs documents (plans locaux d'urbanisme et cartes communales).

La convention est proposée pour une durée indéterminée.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature de cette convention non payante.

Délibération modifiant les statuts de la CCFE

Cette modification de statuts est nécessaire en raison du retrait de la Communauté des Communes de Forez-Est, depuis le 1^{er} janvier 2018, des communes de Châtelus, Chevrières, Grammond, Maringes, Saint-Denis-sur-Coise, Viricel et Virigneux.

Elle n'entraîne pas de modifications des compétences de la CCFE et de chaque commune.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cette modification de statuts.

Groupement achat électricité et gaz, pourcentage énergie verte.

Le SIEL-TE propose à toutes les communes adhérentes à l'achat groupé d'électricité et de gaz d'intégrer une part d'énergie verte dans leurs consommations, ce qui entraînerait une hausse sensible de leurs factures mais marquerait leur adhésion à une démarche éco-citoyenne.

Après en avoir discuté, les membres du conseil municipal ne donnent pas suite à cette offre, préférant attendre de plus amples informations.

Désignation d'un ambassadeur du tri. (Cf. compte rendu du 21 décembre 2020.)

Robert Tissot accepte de prendre cette fonction d'ambassadeur de tri. René Baudouin se propose de le seconder dans cette tâche.

Demande de DETR 2021

M. le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour solliciter l'octroi d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le programme suivant:

- Réfection et aménagement de la placette du cuvage avec réhabilitation des bâtiments médiévaux implantés.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cette demande de subvention.

Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC)

Robert Tissot fait l'état des contrôles qui ont été effectués auprès des propriétaires de la commune non reliés au réseau public d'assainissement.

La nécessité de répondre à des normes strictes est liée au fait qu'ils sont dans le couloir des puits de captage Chassagny, source d'approvisionnement en eau de Balbigny.

Aménagement des massifs Grand'Rue – Plantations parkings rue Traîne-Cul.

Cyril Goutailler rend compte de la réunion de la commission Environnement à l'issue de laquelle les aménagements déjà évoqués lors du précédent conseil ont été précisés :

Les massifs en triangle verront leur pointe pavée, un arbuste à fleurs sera planté en leur milieu.

Le massif carré à hauteur du garagiste sera entièrement pavé.

Ce pavage sera assurée par la société Eurovia pour un budget de 1000 €.

En ce qui concerne les parkings en bas de la rue Traîne-Cul, il a demandé des devis pour des plantations qui tiennent la butte et ne nécessitent pas un grand entretien.

Dossiers en cours

Cyril Goutailler garde la parole pour donner quelques éléments de réflexion de la commission Environnement.

- Les tilleuls plantés sur le parking du cimetière sont envahis par le gui et nécessitent un sérieux élagage.
- Le terrain de la butte du stade pourrait être « entretenu » par la mise en place d'animaux. Il y a actuellement deux chèvres, on pourrait en accueillir d'autres ou des moutons. Voir si des particuliers seraient intéressés...
- On peut prévoir que les illuminations qui ont été très appréciées soient étendues l'année prochaine.

Geneviève Planche informe que le défibrillateur qui se trouve à l'entrée de la mairie a besoin d'être remis en état.

Elle communique le calendrier des manifestations 2021, sous réserve bien sûr des annulations possibles liées à la situation sanitaire du pays.

Michel Bussery reprend les éléments de l'élection du conseil municipal des enfants. Le dépôt des candidatures est clos. Il y aura 6 candidats pour 5 places. Le scrutin est programmé jeudi 4 février. Aucun parent ne s'est proposé pour faire partie du Comité de Pilotage. Celui-ci sera donc constitué des membres du Conseil Municipal, à savoir : le Maire Gérard Moncelon, le Délégué aux affaires scolaires Michel Bussery, Rodolphe Triomphe et Évelyne Revel, Geneviève Planche et Martin Clairet seront suppléants.

L'école est désormais reliée à la fibre par l'intermédiaire de THD 42. Ce sera le cas de la mairie et de la bibliothèque début mars.

Evelyne Revel rend compte de la commission Emploi, Social et Santé (CCFE) du mardi 19 janvier 2021
Maison de Santé de Feurs : Projet situé sur le site du Faubourg Saint Antoine. Les travaux ont débuté en septembre 2020. L'ouverture est prévue pour septembre 2021 avec essentiellement des praticiens agréés par la Sécurité Sociale : Généralistes, spécialistes, pédiatres, kinésithérapeute et cabinet infirmier.

Maison France Service : Implantée à Chazelles-sur-Lyon depuis janvier 2020, elle est ouverte à toutes personnes ayant besoin d'un accompagnement dans les démarches administratives. Elle offre également un accès informatique et des formations initiation au numérique, ainsi que des permanences partenaires : avocat, DGFIP, UDAF, ATMP, Point Rencontre Emploi. Le bilan d'activité met en évidence des besoins importants et croissants.

PLIE (PLAN Local pour l'Insertion et l'Emploi) du Forez : ce plan supporte différents dispositifs d'accompagnement et d'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi. Il a notamment pour objectif de coordonner l'offre et la demande d'emploi. En ce sens, chacun a la possibilité de prendre contact avec le PRE (Point Rencontre Emploi) de Feurs ou de Balbigny.

Gérard Moncelon informe les membres du conseil que pour le remplacement de Françoise Vial, deux dossiers ont été retenus, les candidats seront reçus pour un entretien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

Prochain Conseil Municipal lundi 15 mars 2021.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Gérard MONCELON

Michel BUSSERY